



## Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 mars 2026

### Plans d'actions 2026 du contrôle interne général, du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable

#### Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs ainsi que les échanges en séance,

#### DECIDE

#### Article unique :

Les plans d'actions pour l'année 2026 relatifs au contrôle interne général, au contrôle interne budgétaire et au contrôle interne comptable tels qu'annexés à la présente délibération sont validés.

Fait à Nice, le 13 mars 2026

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon  
Benoit DELAUNAY

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Khaled BOUABDALLAH

| Détail du vote          |                |
|-------------------------|----------------|
| Quorum atteint : oui    | Pour : 27      |
| Membres présents : 20   | Contre : 0     |
| Membres représentés : 7 | Abstention : 0 |
| Votants : 27            |                |

**Les voies et délais de recours** : En application des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice.

Publiée le 20 mars 2026